

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>100598</b>	<b>De M. Denis Jacquat ( Les Républicains - Moselle )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > départements	<b>Tête d'analyse</b> > action sociale	<b>Analyse</b> > rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : <b>15/11/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur les propositions exprimées par l'Assemblée des départements de France dans son rapport intitulé « L'avenir des politiques sociales des départements ». Le rapporteur préconise, à côté des *minima* sociaux, de créer une « prestation autonomie » en remplacement de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), au nom d'un principe de convergence. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.